

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Le discours de Carcassonne. — L'affaire des évêques. — L'affaire Dreyfus.

A la veille des élections départementales, le président du Conseil a tenu à prononcer une sorte de discours-programme; il l'a fait à Carcassonne, au centre d'une région qui est arquisée à ses idées.

Une fois de plus la parole de M. Combes a été mordante à l'égard de ses adversaires et courageuse dans l'affirmation d'une politique résolument républicaine et laïque. Mais ce que l'on attendait avec curiosité, c'était les déclarations concernant l'attitude du ministère à l'égard du Vatican.

Or sur ce point, le discours de Carcassonne a été très bref; néanmoins les paroles ont été décisives et personne ne s'est trompé sur le sens de la phrase: « Ces incidents sont de nature à favoriser une solution qui est dans les vœux de tout le parti républicain ». Il s'agit incontestablement de la séparation de l'Église et de l'État.

Le conflit entre le pape et la France au sujet des évêques de Dijon et de Laval n'a pas encore abouti à une solution. Les négociations se sont continuées pendant toute la semaine dans le secret le plus absolu. Il semble cependant que les décisions suprêmes ne sauraient tarder à être prises. Et elles le seront dans le Conseil des ministres de lundi ou mardi.

On y étudiera la réponse faite par le cardinal Merry del Val à l'ultimatum posé par M. Delcassé et selon le sens des déclarations, la rupture diplomatique sera prononcée ou non. Il est à remarquer que dans l'affaire, la personnalité des deux dignitaires ecclésiastiques n'est plus en cause; l'évêque de Laval paraît, lui, bien décidé à résister à l'action du Vatican; on assure au contraire que M. Le Nordet a quitté Dijon pour Rome jeudi dernier.

Pour le gouvernement français, la question est plus haute; d'une part elle met en cause un contrat bilatéral qui est déjà vieux d'un siècle et n'est plus en harmonie avec nos mœurs démocratiques; et d'autre part la violation continue du Concordat par le Vatican ou par ses représentants, les évêques de France, soulève le grand problème de l'incompatibilité qu'il y a pour une république démocratique à s'occuper de questions confessionnelles.

Pour des raisons peut-être moins élevées, et surtout parce que la séparation de l'Église et de l'État priverait le Saint-Siège de ressources importantes, Pie X paraît hésiter davantage à maintenir intégralement son attitude d'opposition et chercher des tergiversations et des excuses.

Dernière heure. — A l'issue du conseil des ministres hier, la note suivante a été communiquée:

« Le conseil, qui s'est prolongé de deux heures à cinq heures, s'est occupé de la réponse faite par le Saint-Siège à la dernière communication du gouvernement français, relative aux évêques de Dijon et de Laval.

« Les ministres ont décidé, pour une raison de convenances diplomatiques, de garder secrète leur décision.

L'opinion unanime est que cette réserve même indique que M. Lorenzelli va recevoir ce soir même ses passeports.

L'affaire Dreyfus est close à la Cour de Cassation mais elle se continue indirectement à propos de l'affaire des gratages sur les registres de l'Etat-major. On sait que quatre officiers ont été inculpés de ce chef; pour les sauver, toute la presse nationaliste s'agit.

C'est contre le capitaine Cassel que sont dirigés les coups; les antidreyfusards paraissent stupéfiés de voir qu'il s'est enfin rencontré un militaire qui ait le sentiment de la justice impartiale. Les avocats l'ont d'abord dénoncé au gouverneur militaire de Paris; cela n'a pas réussi, bien que l'entourage de M.

Dessirier laisse fortement à désirer au point de vue républicain.

Puis on a influencé un expert en écritures avec l'intention de créer un scandale et la manœuvre a échoué. Enfin nous apprenons qu'un M. Coulon, président d'une ligue pour la défense de la liberté individuelle, se jette dans la mêlée, précisément pour protéger ceux qui n'ont aucun souci de cette liberté.

Il est à penser que malgré toutes les machinations, l'affaire Dautriche, suivra son cours et qu'enfin nous aurons les décisions de justice tant attendues sur tout ce qui s'est fait à l'Etat-major depuis 1894.

### A L'ÉTRANGER

Le Maroc. — Attentat en Russie. — Guerre russo-japonaise.

Les affaires du Maroc recommencent à précéder l'opinion publique. M. Perdicaris le prisonnier fameux d'Irraisouli, est venu déclarer, à Paris, que l'insécurité était complète pour les Européens à Tanger depuis la réussite de son enlèvement; pour remédier à cet état de choses, ce citoyen d'Amérique conseille une intervention militaire.

C'est la question de la pénétration au Maroc remise sur le tapis. Tous les journaux d'affaires abondent dans le sens de M. Perdicaris, le Temps en tête; ils poussent le gouvernement à installer des garnisons de plus en plus nombreuses dans le pays.

Mais cette tactique, pouvant conduire nettement à la main-mise violente sur le pays, répugne à la plupart des journaux républicains. M. Jaurès, qui s'oppose à l'an dernier à une expédition militaire préparée surnoisement en Algérie, est surtout ardent à déconseiller cette méthode.

Le gouvernement a pris une position intermédiaire en donnant l'ordre à deux croiseurs de gagner Tanger. Cela empêcherait les chefs insoumis de continuer leur déprédation; s'ils le veulent bien, c'est peu probable, car Irraisouli disait à propos des vaisseaux américains, venus pour venger Perdicaris, ce joli mot: « Les poissons ne vont pas manger les bêtes dans les bois ». Donc, les Marocains pillards ne paraissent pas disposés à craindre les troupes de mer.

En Russie, les attentats contre les puissants se succèdent. Avant-hier, c'était le gouverneur de Finlande qui tombait sous le couteau d'un justicier, hier c'était le vice-gouverneur d'une province du Caucase qu'atteignait la vengeance d'un Arménien; aujourd'hui c'est le premier ministre du tsar qui vient de disparaître par l'explosion d'une bombe lancée sous sa voiture.

Cette dernière victime, c'est M. de Plevhe, l'auteur responsable devant les libéraux russes, du régime de terreur imposé à la Russie depuis 4 ans et des hontes de la guerre russo-japonaise déclarée sans préparation.

Un réfugié de Londres, dans une lettre ouverte qui lui publiait ces jours-ci dans un grand journal de France, écrivait: « qui sème le vent recueille la tempête. Vous (M. von Plevhe) vous avez largement semé, un avenir prochain verra la récolte. A vous alors la responsabilité, à vous les malédictions des peuples poussés au désespoir; sur votre tête retombera tout le sang qui sera versé ».

Evidemment l'auteur de ces lignes ne pensait pas du tout à un attentat — que tout le monde doit réprouver —; il prévoyait simplement une révolution en Russie, la révolution qui supprimerait chez nos alliés le tsarisme et établirait à sa place des garanties constitutionnelles.

La question des saisies de navires neutres par les croiseurs russes dans la Méditerranée ou la mer Rouge, est résolue pour l'instant. Sur les représentations très fermes de l'Angleterre et de l'Allemagne et, semble-t-il, grâce à l'intervention amicale de la France, il a été répondu de St-Petersbourg que pareilles violations des habitudes internationales ne se renouveleraient pas.

En Mandchourie, c'est la retraite continue de l'armée de Kouropatkin. Pour posséder tout le littoral du golfe de Pet-

chili, les Japonais s'avancent lentement sur Niou-Chouang; on dit même que cette ville serait déjà évacuée par les Russes. Mais il est certain que Ta-Ché-Kiao est occupé par l'armée du général Oku et que les éclaireurs de Kuroki ont déjà paru entre Liao-Yang et Moukden.

Pour résister à toutes ces opérations, l'armée russe évolue difficilement; elle serait encombrée de malades et de blessés que le général en chef ne veut pas abandonner à l'ennemi par amour-propre et qu'il ne peut, d'autre part, transporter vers le nord. Le Times évalue à 20.000 le nombre des hommes qu'il faudrait évacuer.

LE PURETEUR.

## LE DISCOURS DE CARCASSONNE

Sentant la solidité et la grandeur de sa politique, les adversaires du gouvernement s'étaient prudemment interdits, lors de la session dernière, de lui adresser une interpellation sur la valeur et la portée de son action.

Ils s'étaient embusqués derrière les questions insidieuses — que soulève toujours au milieu des séances quelque aspirant ministre conjuré, — croyant ébranler par surprise une majorité que la réflexion eût ramenée à la discipline.

Puisque l'opposition du Parlement avait redouté de lui demander des comptes, le Président du Conseil s'est fait un devoir de les fournir directement au Suffrage universel.

Après les mesquineries des guet-apens indignes dont le Palais-Bourbon fut naguère le théâtre, une opulente vue d'ensemble sur la marche ininterrompue du ministère et de la majorité vers la sécularisation effective de l'Etat et la réalisation des grandes réformes sociales, devait nous reposer de toutes les misères de couleurs et rendre précise à nos yeux, à travers la multiplicité des événements quotidiens, l'unité de vues admirable qui préside aux destinées du Pays.

Il fallait répondre aussi à ceux qui prenant leurs désirs pour des réalités, lancent l'anathème contre M. Combes au nom de la majorité du Corps électoral et flétrissent sa politique comme l'étroite servante des rançunes d'un parti.

Soit par des chiffres, soit par la rigueur de déductions impeccables, le président du Conseil réfuta dimanche les allégations insincères des nationalistes et des dissidents.

Il nous fit apparaître les élections municipales avec le caractère triomphal d'une décisive victoire. Survenues en pleine exode congréganiste elles prirent comme un sens double et témoignèrent, au milieu des ébranlements inévitables causés par l'effondrement de forces séculaires, combien peu se méprenait le suffrage universel sur la fausse liberté dont la presse cléricale prononce chaque jour l'oraison funèbre.

Etant le vrai « fondé de pouvoirs » de l'opinion publique exprimée par les scrutins de Mai, le Ministère ne peut pas être le vassal fidèle d'un parti.

Il réclama, dès ses débuts, l'union de tous les républicains.

Si les progressistes n'ont point écouté son appel, c'est que, attachés solemment à je ne sais quelle forme vide, sans matière, ils ne veulent de la République que l'apparat, et en rejettent les réformes substantielles.

Si quelques radicaux enfin font balle avec les progressistes contre le Gouvernement, ils se laissent entraîner moins par le dédain d'une action qui serait assez à leur convenance, que par le dépit d'une popularité justement acquise à d'autres, dont ils ne pourraient point revendiquer leur part.

Malgré eux, le Ministère reste celui de la vraie concentration républicaine. Les quatre groupes par lesquels il gouverne lui sont indissolublement unis.

Un homme d'Etat qui voudrait garder le pouvoir en se passant de l'un

d'entre eux, serait un homme d'Etat chimérique. M. Combes l'a mieux établi que jamais.

Ses adversaires qui voudraient le renverser à l'aide d'embuscades, seraient réduits pour rester en place, à des expédients indignes de la grandeur politique.

L'entente fallacieuse qui les réunit dans la haine du combisme, n'aurait plus, le combisme mort, de raison d'être.

Telles sont les réflexions que fait naître le discours de Carcassonne. Il est la parole autorisée d'un homme d'Etat qui joint l'habileté à la puissance, dont la France sera fière comme d'une de ses plus pures gloires.

S. BACH.

### GRAVURES EN TAILLE DOUCE

#### M. LE D' FONTAILLE

MAIRE DE ST-PROJET

Il était, une fois, un docteur que le microbe de la politique avait attaqué, mais que le sérum de l'ingratitude, à lui largement inoculé par les amis politiques, semblait avoir guéri.

Dans sa jeunesse, il fut un homme d'action. Compagnon de lutte du regrettable de Verninac, il parcourut avec son chef de file les communes du Causse.

En ce temps-là nos bons paysans étaient fort embarrassés: ils ne voulaient ni déplaire à leurs châtellains, ni rabrouer leur médecin.

Ce fut l'époque des luttes héroïques.

Le Dr Fontaille y fut le lieutenant apprécié de M. de Verninac qui tenait en réserve ce nom et cet homme.

La disparition du chef du parti radical du Lot désempara bien des esprits. Les compétitions s'allumaient. On vit se produire de nombreuses candidatures au Sénat. Le Dr Fontaille pouvait produire la sienne et, tant que l'honorable M. Cocula n'eût pas fait connaître ses intentions, il y songea.

Mais aussitôt que « celui dont le nom est tout un programme » se fut affirmé comme candidat, notre docteur n'eut plus qu'une pensée: faire triompher le nom de M. Cocula. Il triompha.

Cette victoire remportée sur l'affirmation d'un principe, eût du être féconde en résultats. Il n'en fut rien. Les questions personnelles restèrent entières. Nos chefs improvisés ne surent pas prendre des décisions fermes.

Et devant l'indécision de tous ceux qui avaient qualité pour indiquer le devoir républicain, le Dr Fontaille se retira sous la tente, légèrement meurtri et un peu découragé.

L'élection législative sembla un instant réveiller l'énergie du docteur. Encouragé par un grand nombre de ses amis, il prépara sa campagne contre Lachièze et fit... une profession de foi. Au congrès, il développa fortement son programme radical, mais en présence de l'attitude hostile de quelques-uns de ceux qu'il aurait eu le droit de compter pour défenseurs il retira sa candidature.

Depuis cette époque, le bistouri et la lancette sont ses seules passions. Ses clients ne le regrettent pas, car ils aiment à retrouver du chevet de leur lit la figure du praticien avisé et expérimenté: sa physiologie fine et agréable ne paraît bourru qu'à ceux qui ne comprennent pas les soucis du chercheur, toujours en quête de méthodes médicales plus sûres et plus rapides; cependant tous ses intimes qui sont des témoins de la fermeté de ses opinions radicales désiraient que ce caractère droit et ferme continuât ses services à la démocratie.

Une force semblable ne peut être perdue pour la République. Les blessures les plus profondes finissent par se cicatriser.

Ce n'est pas à un docteur qu'il faut l'apprendre.

RÉMO.

### La Tactique Réactionnaire

En vérité, en vérité, il n'y a plus de réactionnaires. Aux prochaines élections cantonales pas un seul candidat clérical, nationaliste, césarien ou monarchiste n'avouera qu'il veut détruire la République. Tous les réactionnaires, déguisés en libéraux, affirmant, au contraire, qu'ils veulent réformer, améliorer, sauver la République.

Phénomène nouveau? Non, pas du tout. Phénomène périodique ou constant. A chaque élection, depuis qu'existe la République, la réaction lui a rendu cet hommage de ne jamais l'attaquer ouvertement. L'équivoque et l'hypocrisie ne datent pas d'hier. C'est au nom de l'ordre moral, et au nom de la monarchie et du cléricalisme, que la réaction renversa Thiers et jeta Mac-Mahon dans la criminelle aventure du 16 Mai. C'est ensuite contre la politique coloniale patriotique et féconde contre les lois scolaires qui violait (déjà!) la liberté du père de famille, contre les décrets, contre toutes les œuvres de la République, en un mot que se ligèrent les vieux partis unis par les liens du cléricalisme. Jamais un mot contre la République. Lisez les professions de foi des réactionnaires de 1877, de 1881, de 1885. Ils acceptaient le régime comme le boulangisme de 1889, le nationalisme de 1900 et le libéralisme menteur de 1902.

Nos cléricaux de 1904 n'ont rien inventé en se prétendant les seuls, les vrais, les honnêtes républicains. Les paysans connaissent le son de cette vieille guitare. Il juge les candidats suivant leurs actes et leurs écrits anciens leurs antécédents, leurs relations, leur éducation, leurs tendances, et derrière le masque neuf de certains républicains il découvre la face du réactionnaire impénitent.

— Vive la République! oserait crier ces républicains de carnaval. Ils ont le libéralisme sur les lèvres et le cléricalisme dans le cœur. Leur République, c'est celle des curés politiques. Et le pays en a horreur.

O. A.

## LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

### La prise de Tachi-Kiao

Le général Oku adresse le rapport suivant sur la prise de Tachi-Kiao:

« L'armée a commencé le 24 à attaquer l'ennemi, posté à Taping-Ling et sur les autres hauteurs situées près de Tachi-Kiao, et protégé par de forts travaux de défense. La ligne d'opérations de l'ennemi s'étendait sur une longueur de dix milles de l'est à l'ouest; ses forces se composaient d'environ cinq divisions avec cent canons au moins.

« Notre aile droite a atteint les hauteurs situées à trois kilomètres au sud-ouest de Taping-Ling, et un duel d'artillerie s'en est suivi. Notre front a dû résister à l'artillerie ennemie jusqu'à la nuit, tandis que la disposition des lieux ne permettait pas à notre artillerie de donner à son tir tout son effet.

« A dix heures du soir, nos troupes placées à l'aile droite ont délogé l'ennemi de la position qu'il occupait autour de Taping-Ling; puis, par des attaques successives qui se sont prolongées jusqu'à l'aube, nous nous sommes emparés de toutes les positions qui commandent Tachi-Kiao, et nous poursuivons l'ennemi dans la direction de cette place.

« Nos pertes sont évaluées au chiffre de huit cents. »

### MOTS DE LA FIN

Entre amis de pension: — A quoi occupez-vous vos journées? — Je fais un peu de musique, un peu de dessin... — De l'aquarelle? — Non; par ces chaleurs, papa prétend que c'est gaspiller l'eau!

### INFORMATIONS

#### Démission du général de Négrier

La Liberté annonce qu'à la suite d'une inspection qu'il vient de passer à la frontière des Vosges, le général de Négrier vient de demander à être immédiatement relevé de ses fonctions de membre du conseil supérieur de la guerre et mis en disponibilité. Le général devait encore inspecter les 12<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> corps d'armée avant son passage dans la réserve, en octobre. On ignore les motifs de sa décision.

Au conseil supérieur de la guerre et au ministère de la guerre, on déclare ne rien savoir de la démission du général de Négrier. Au gouvernement militaire de Paris, un officier haut placé a fait les déclarations suivantes:

« La démission en elle-même, autant que j'ai pu en entendre causer, est exacte. Le général de Négrier, qui devait passer bientôt dans la réserve, n'a pas craint, à l'instar d'un général dont je ne citerai pas le nom, de faire ce que je n'oserais appeler un acte de fanfaronnade, en présentant sa démission quelques jours avant sa retraite. Le général de Négrier, qui, avant tout, n'a jamais eu beaucoup de sympathie pour le gouvernement actuel, a voulu essayer de créer un mouvement dans l'opinion publique pour faire échec au général André, actuellement absent à Paris, à cause de sa candidature au conseil général dans la Côte-d'Or.

« Quoique puisse contenir la lettre de démission, la raison en est simple et purement politique. »

#### Les Congrégations

La première chambre du tribunal civil a nommé M. Ménage, liquidateur judiciaire des biens des congrégations suivantes: 1. Dames du Sacré-Cœur de Paris (maisons mères); 2. Dames Augustines dites chanoinesses régulières de Saint-Augustin; 3. Dames Augustines de l'intérieur de Marie (maisons mères); 4. Bénédictines du Saint-Sacrement (maisons mères); 5. Dames de l'Assomption de Paris (maison mère). D'autre part, M. Duez a été nommé liquidateur des biens: 1. Des Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie, dites de Piepus; 2. Des Frères des écoles chrétiennes.

#### L'affaire Dautriche

D'après ce qu'il nous a été donné d'apprendre, dit le Journal des Débats, les autorités compétentes seraient mises en mesure de se prononcer sur la mise en liberté provisoire des officiers arrêtés.

Le rapport du commandant Rabier, sur la situation particulière du lieutenant-colonel Rollin, des capitaines Mareschal, François et Dautriche, vient d'être transmis au gouverneur militaire de Paris.

Il paraîtrait que l'opposition à la mise en liberté ne pourrait plus provenir maintenant que du ministre de la guerre.

#### Un attentat en Russie

Ainsi que nous l'avons annoncé jeudi soir en dernière heure, le ministre de l'intérieur de Russie, de Plevhe a été victime d'un attentat.

Vers dix heures, M. de Plevhe se rendait à Péterhof pour faire son rapport au tsar, lorsque arrivé près de la gare dite de Varsovie, au moment où la voiture passait devant l'hôtel de Varsovie, un individu sortit brusquement du restaurant de l'hôtel. Il lança une bombe contre l'équipage.

Le ministre fut tué net. Un bras et les deux jambes avaient été séparés du tronc. Le cocher fut tué également. L'équipage et les deux chevaux furent mis en pièces. Quelques passants et des fiacres furent atteints par les éclats de la bombe.

L'assassin a été arrêté au moment où il essayait de s'enfuir du restaurant. On remarquait sur son visage des traces de sang. La foule s'est réunie très rapidement autour du restaurant, mais elle s'est dispersée en toute hâte, lorsqu'on fit courir le bruit que

le meurtrier était porteur d'une autre bombe. On dit que ce bruit était parfaitement exact et que la bombe lui a été arrachée immédiatement.

### Les successions

Le ministère des finances vient de dresser les statistiques des successions déclarées l'an dernier. Les 399.164 héritages déclarés à l'enregistrement avaient une valeur de 5 milliards 320 millions, déduction faite du passif. L'actif soumis aux droits s'est trouvé ramené à près de 5 milliards, exactement 4.923 millions 948.000 francs, pour 286.032 successions. Il résulte de cette statistique qu'il est décédé en France, l'an dernier, 497 millionnaires, puis 497 successions supérieures à un million ont été déclarées.

Une succession a été déclarée pour le chiffre de 50 millions 634.460 francs. C'est celle de M. Arthur de Rothschild.

### Donation Rothschild

On sait que MM. Alphonse, Gustave et Edmond de Rothschild ont eu la pensée de consacrer une somme de dix millions à une fondation ayant pour objet la création d'habitations à bon marché. M. le Président de la République vient de signer un décret portant reconnaissance comme établissement d'utilité publique de la *Fondation Rothschild*.

### En Roumanie

M. Lazaresco Lecanta, éditeur du journal grecophile le *Balkanul*, fut à son entrée dans le café Macedonia l'objet des vifs reproches de ses compatriotes macédo-roumains. Une bagarre éclata. M. Lazaresco tira un coup de revolver qui tua le professeur macédonien M. Papahagi; presque en même temps, un inconnu fit feu sur M. Lazaresco et le tua à son tour.

### Le traitement des instituteurs

Le *Journal officiel* vient de publier un décret aux termes duquel les traitements des instituteurs sont modifiés.

Les stagiaires des deux sexes recevront désormais, outre l'indemnité représentative de logement, antérieurement fixée, un traitement de mille francs et une indemnité de résidence de 500 francs. Une allocation de 2 fr. 50 par jour de service est attribuée à ceux qui n'ont point de poste fixe.

Les titulaires adjoints et adjointes sont répartis en cinq classes : pour les adjoints, les traitements sont 1.100, 1.200, 1.500, 1.800, 2.000 francs, et les indemnités de résidence 800, 900, 900 et 1.000 francs; pour les adjointes, les traitements sont 1.100, 1.200, 1.400, 1.500, 1.600 francs, et les indemnités de résidence 500, 600, 600, 800 et 1.000 fr.

On ne peut passer d'une classe à une autre qu'après trois ans d'exercice au minimum dans la classe inférieure; le nombre des promotions, dans chaque classe, n'excédera pas, annuellement, le quart de l'effectif de la classe immédiatement inférieure. Seuls peuvent être promus dans les deux premières classes, les adjoints et adjointes pourvus du brevet supérieur.

Il ne sera fait de promotion qu'une fois l'an, avec effet à dater du 1<sup>er</sup> janvier suivant.

### Petites Nouvelles

Les électeurs sénatoriaux de la Corse sont convoqués le 18 septembre, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Muracciolo, décédé. — M. Girard, l'ancien commis aux affaires indigènes des colonies, inculpé de l'assassinat de l'interprète Oussouri-Daniel est arrivé au Sénégal où il a été mis à la disposition du procureur général.

— Le roi de Grèce est arrivé à Aix-les-Bains aujourd'hui. — Le Président de la République vient de commuer en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre le soldat Chrétien, pour le meurtre de la femme du lieutenant Trouille, à Toulon.

— M. Dumontpallier, maire de Soize et conseiller général d'Eure-et-Loir a été suspendu de ses fonctions pour refus de notifier à des religieuses la fermeture de leur établissement.

— On annonce de nouveaux et sanglants massacres en Arménie, les populations sont dans la plus grande frayeur.

### REVUE DE LA PRESSE

De la *Dépêche* :

Deux clergés, s'ils pouvaient subsister concurremment, cela ne pourrait qu'aviver nos querelles religieuses. Cela multiplierait nos embarras par deux. Et d'ailleurs en admettant que le clergé officiel finit par absorber l'autre, qu'il restât seul et unique, qu'y aurions-nous gagné, Seigneur ? Nous reviendrions au point de départ et peu s'en faut à l'état de choses actuel. Si au contraire c'était l'autre qui tirât toute la couverture, nous serions mis sur les bras un clergé qui n'aurait rien à faire et auquel

les Républicains — ni mon contradicteur ni moi-même — ne fourniraient de clientèle. Nous paierions un clergé pour jouer ses cérémonies devant des banquettes vides. Alors quoi ? L'Odéon du catholicisme.

### Revue de la Presse locale

Du *Quercinois* :

Le Bloc combiste mettra tout en œuvre pour faire arriver les siens. Comités locaux des lanterniers officiels, loges maçonniques, fonctionnaires de tous grades et de toutes catégories, tous les amateurs de l'assiette au beurre qui guettent une place, un privilège, un avancement, tous ceux qui seraient heureux de pouvoir décrocher un ruban vert, violet ou rouge, deviennent les meilleurs recrues du gouvernement.

### CHRONIQUE LOCALE

#### NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un très intéressant roman,

#### Une vengeance de comédienne

dû à la plume de M. Henri Aucu.

#### Une nouvelle maladie du cheval

On aurait découvert une nouvelle maladie de l'espèce chevaline, qui est observée depuis quelque temps en Normandie et dans la région de la Meuse.

Il s'agit d'une affection à caractère infectieux qui se manifeste par une véritable anémie de l'animal avec ses conséquences multiples : diminution des globules rouges du sang, affaiblissement des forces, atonie du regard, etc., etc.

Cette maladie qui est transmissible est due vraisemblablement à un microbe spécial, peu perceptible, même à l'examen microscopique, et qui, comme d'autres dont on soupçonne l'existence, passent à travers les bougies filtrantes les plus serrées.

### CAHORS

#### Les Elections cantonales

#### LES PROCÉDÉS DE LA RÉACTION

#### Dans le canton de Limogne

C'est demain le jour de la bataille, où les partis vont se disputer à coups de bulletins de vote la prépondérance dans les assemblées cantonales.

De part et d'autre, dans un grand nombre de cantons, la lutte est âpre et les armes ne sont pas employées par tous d'une façon loyale.

Nos adversaires, en effet, ne manifestent guère de scrupules dans leurs professions de foi; les déclarations ronflantes leur coûtent peu et les inepties, les calomnies leur sont familières.

Nous en avons une sous les yeux, celle du candidat au conseil d'arrondissement de Limogne, M. Phalip, électeur à Limogne, radical bientôt dans l'Aveyron.

Cette œuvre mérite de ne pas être confinée dans les limites d'un seul canton, car elle est la traduction exacte, l'expression saisissante de la façon dont les cléricaux ont mené et mèneront toujours la campagne électorale.

« Le comité républicain libéral du canton, dit M. Phalip, lui a fait le très grand honneur de le désigner pour rallier les suffrages des hommes libres. »

Pour les cléricaux n'est libre que celui qui votera pour eux, que celui qui s'agenouillera devant la barrette d'un bedeau; les citoyens qui ne sont pas soumis aux momeries cléricales, auxquels il répugne de mentir à leur conscience, et qui veulent enfin le triomphe des idées de réformes et de progrès, ceux-là sont des esclaves.

En vérité, les réactionnaires se font une drôle d'idée de la liberté.

La calomnie ne répugne pas non plus à nos adversaires dont le candidat Phalip est le porte-drapeau.

« Le but déclaré de la majorité des députés, écrit-il, est la disparition de toute idée de religion et de patrie. »

Oh donc les porte-bannières du Sacré-Coeur ont-ils jamais vu, entendu, que les républicains poursuivaient ce but et qui donc plus que les cléricaux ont porté les plus rudes coups à cette religion depuis qu'ils en ont fait une spéculation, un commerce ? Qui donc plus qu'eux cherche tous les jours à diminuer la patrie, en applaudissant, en encourageant les officiers factieux qui à grand fracas se retirent de l'armée après avoir, quelques-uns au moins, machiné cette monstrueuse affaire Dreyfus !

Le mensonge, encore le mensonge ! Le fabricant de l'église de Limogne au nom de ses chefs apostoliques, des moines et des ignorants réfractaires,

des captateurs cosmopolites de la fortune des dévots, déclare « que les biens des religieux vont être confisqués et vendus ».

Confisqués, c'est faux ! les biens des congrégations seront vendus mais au profit des membres de la congrégation, car le gouvernement a compris que si le produit de cette vente était perçu par les maisons-mères, les membres de cette congrégation qui cependant ont apporté en entrant dans les ordres « une dot » seraient frustrés, volés, ne toucheraient rien de ce qui leur appartient.

Déjà, dans nos campagnes, on a vu des exemples de sœurs, de frères renvoyés dans leurs familles, sans un sou, sans que leur dot ait été remboursée. Qui donc a confisqué, qui donc a volé ?

Toujours le mensonge ! « Des professeurs, des instituteurs officiels, écrit l'interprète du parti sans nom, propagent des manuels pédagogiques où le drapeau tricolore est traité de loque bonne à jeter au fumier, où la désertion est présentée aux jeunes soldats comme un devoir civique. »

Pour tromper les électeurs, les cléricaux n'hésitent pas à tronquer les textes : jamais, c'est un mensonge, un manuel pédagogique officiel n'a contenu pareilles déclarations. Et pourquoi donc le candidat Phalip oublie-t-il de dire qu'à la tribune de la Chambre, les ministres de l'Instruction publique et de la Guerre ont protesté contre de telles assertions ? Ecoutez encore le même Phalip :

« Un projet de loi réglant la fermeture des églises a été déposé sur le bureau de la Chambre qui a nommé une commission spéciale pour le mener à bonne fin. »

Jamais le gouvernement, jamais la Chambre n'a songé à prendre cette mesure qui serait parfaitement inutile. — Les églises resteront ouvertes et, toujours, ira qui voudra.

La fermeture des églises, si cela se produit, ne se fera que par les prêtres eux-mêmes quand ceux-ci verront que les recettes de l'autel diminuent trop.

N'est-ce pas une abominable manœuvre électorale que celle dont se servent les nationaux, quand ils déclarent que « des municipalités socialistes fortes de l'appui du gouvernement, décrètent l'émeute perpétuelle et laissent assommer par quelques meneurs et pêcheurs en eau trouble les ouvriers travailleurs. »

Qui donc peut soutenir pareille accusation contre le gouvernement, contre les municipalités ? La grève, c'est une protestation. C'est un droit : mais s'il se reproduit sur divers points du territoire quelques émeutes que ne provoquent pas toujours les grévistes, peut-on en rendre responsables et le gouvernement et les municipalités qui font, quoiqu'on en dise, leurs efforts pour arriver à une conciliation.

M. Phalip doit être un éminent économiste : notaire, il a des clients : mais si sa clientèle diminue « le crédit moral et matériel du pays est ruiné, écrit-il ». Sa clientèle, voilà pour le candidat Phalip, le barème de la puissance de la France !

Les réactionnaires mentent encore : le crédit moral et matériel de la France est excellent : toutes les puissances font appel aux ressources de la France, qui, chacun le sait, a été l'objet sous le ministère Combes d'enthousiastes manifestations de sympathie de la part de toutes les nations.

Mais voulez-vous savoir pourquoi, au nom des cléricaux, le porte-fanion de la congrégation, Phalip, parle de « ruine morale et matérielle du pays ? » Eh bien, voilà, c'est que l'Etat fait construire de nouvelles écoles ; et, M. Phalip déclare que ces écoles sont inutiles.

M. Phalip, et les cléricaux n'aiment pas en effet que l'instruction soit répandue : ce ne sera pas au bénéfice de la réaction si un jour le paysan, le travailleur, deviennent mieux éclairés, plus conscients de leurs droits. La secte cléricale aura fini son exploitation qui dure depuis des siècles : ses comptoirs, elle pourra les fermer.

Ce n'est que l'instruction qui peut amener l'éveil des consciences : C'est donc cette instruction que les cléricaux refusent de donner au peuple tenu dans l'ignorance, dans la superstition.

Voilà pourquoi le parti rétrograde crie, s'agite, contre le Gouvernement de la République, qui veut permettre à tous d'aspirer à une vie morale plus en rapport avec la dignité humaine.

Mais les électeurs ne se laisseront pas intimider par les cris, les hurlements de colère de la secte cléricale : demain, faisant litière de ses programmes menteurs, hypocrites, injurieux, ils acclameront avec enthousiasme les candidats nettement républicains, qui poursuivront la marche en avant, vers plus de réformes, vers plus de progrès.

Electeurs, que demain soit le triomphe de la République et l'écrasement de la réaction.

Louis BONNET.

### Mairie de Cahors

Le Maire de la commune de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés que M. le Contrôleur des Contributions directes recevra, à la mairie, les déclarations de mutations foncières, du 1<sup>er</sup> au 6 du mois d'août 1904, de 7 heures à 11 heures du matin.

### DISTRIBUTION DES PRIX

#### AU LYCÉE GAMBETTA

Ce matin à eu lieu la distribution des prix aux élèves du Lycée Gambetta dans la cour d'honneur, beaucoup mieux aménagée qu'à l'habitude.

M. le D<sup>r</sup> Cayla présidait, assisté de M. Roques, inspecteur d'académie et de M. Gazel, proviseur.

Toutes les notabilités de Cahors et du département étaient présentes.

M. Vidal, professeur de seconde, a prononcé un excellent discours qui a été très applaudi.

L'abondance des matières ne nous permet pas de nous étendre plus longuement, nous nous en excusons.

Nous tenons cependant à signaler les succès exceptionnels obtenus par le Lycée à la session du baccalauréat; ils n'ont pas peu contribué à l'éclat joyeux de cette fête. Nous en reparlerons.

#### PRIX D'HONNEUR

Mathématiques élémentaires : Louis Ayot.

Philosophie : Jules Crabol.

Première : Marc Lacroix.

Prix de la Société des Etudes : Jean Valat.

Prix des Anciens Elèves : Louis Duranc.

Gymnastique : Médaille de bronze offerte par le ministre de la guerre : Marcel Lacan.

Philosophie : Jean Coulon (excellence), Jules Crabol, Fernand Galou, Charles Blanchès, Jean Lachaise, Abel Dablanc.

Première moderne (lettres) : Abel Miquel.

Première : Marcel Lacan, Charles Lansquenot (excellence), Louis Duranc, Marc Lacroix, Jean Valat, Marcel Jarry, Gaston Delcros, Georges Malbec, Gaston Feu, Roger Ourcival.

Seconde. (A. B. C. D.) — Philippe Delmas, Daniel Decremps, (excellence), Auguste Correch, Gabriel Feyret, Louis Bennet, Raymond Valat, René Pochayrand René Dillenséger, François Galan, Gaston Simon, Victor Combelles.

Troisième. (A. B.) — Arthur Calmette, Jean Labro, (excellence), Charles Couzi, Jean Labro, Gaston Large, Gilbert Martin, Gaston Vidal, Pierre Maturé, Louis Bernadac, Louis Thubière, Maurice Besse, Fernand Fernand.

Quatrième. (A. B.) — Eric Gélinet, Marceau Lagarde (excellence), Elie Barreau, Marius Capoulon, Alfred Roussel, Alexandre Ladoux, Henri Ourcival, Jean Cousinait, Edouard Lafon, Fernand Sireyrol, Benjamin Bérat, Henri Puech, Alain Redoules, Georges Pons, Joseph Laconde.

Cinquième. (A. B.) — Raymond Rey, Albert Richard, (excellence), Gabriel Delpont, René Delbreil, Marcel Moles, Joseph Couderc, Robert Battistelli, Pierre Couzy, Charles Nadailat, René Richard, Victor Carle, Roger Balet, William Prévot.

Sixième. (A. B.) — Jacques Piot, Charles Réquiraud (excellence), François Sarmy, Georges Battistelli, François Chêne, Pierre Soulié, Louis Paireadeau, Charles Holzer, Louis Pradelle, Bénédicte Lamy, Adolphe Pradelle.

Septième. — Maurice Chagniard (excellence), Pierre Fournié, Gabriel Alazard, Louis Bourgoin, Marcel Richard, Marcel Adrier, Jean Toulouse, Jean Roussel.

Huitième. — Raymond Gillet (excellence), François Conquet, Antonin Bergon, Charles Jauffret, Gustavo Périé, Yves Rouquayrol, Albert Valat, Henri Chêne.

Classe préparatoire. — Jean Darquier (excellence), Henri Manhiabal, Jacques Landrevie, Jean Peyrissac, Robert Renault, Léon Sers, Marcel Carriol, Georges Gras.

Classe enfantine. — Louis Darquier (excellence), Antonin Gillet, Jean Beaupuy, Fernand Bédoué, Robert Verdier, Raymond Decremps, Georges Marmiesse.

1<sup>re</sup> section. — Louis Darquier (excellence), Antonin Gillet, Jean Beaupuy, Fernand Bédoué, Robert Verdier, Raymond Decremps, Georges Marmiesse.

2<sup>e</sup> section. — Bernard Lacaze, Antoine De Valon, René Dreuilhe, Louis Poujol.

#### Ecoles normales

Voici les noms des aspirantes qui ont été déclarées admissibles aux épreuves écrites du concours pour l'école normale des filles :

Milles : Baldy, Bouchet, Bouygues, Bouysson Lucie, Carbonnière, Cavalié, Constant, Delbreil, Delluc, Durtheil, Estienne, Galand, Laporte, Maratuech, Mauriol, Sadoul, Ségol, Vidal, Vielmon.

Voici les noms des aspirants admissibles au concours de l'école normale :

MM. Arnaud, Bénéch, Boulzaguet, Cagnac, Delibes, Delfort, Gratias, Hugonnang, Imbert, Lagard, Lamoure, Loublanchés, Loudes, Mailhol, Melou, Pezet Philibert, Sabatié, Simon, Soulaucroix, Soulaucroup, Trioux.

#### La rentrée du 7<sup>e</sup>

Vendredi matin, à 8 heures, le 7<sup>e</sup> de ligne est rentré à Cahors, de retour des manœuvres de garnison.

Malgré la lourde chaleur, l'allu-

re des troupes était bonne et il n'y a pas eu à regretter d'accidents.

Hier soir, notre ville a repris son animation habituelle.

#### Vélo-sport cadurcien

Le V. S. C. s'est chargé du contrôle de la course pédestre du journal *L'Auto*, et nous annonçons pour quelques jours après le 15 août l'organisation d'un rallye-paper, ou du jeu des trois couleurs, qui sera ouvert à tout sociétaire ou non. Nous ne saurions trop engager les jeunes gens à s'intéresser à ce genre de sport, qui n'offre aucun danger tout en procurant des distractions et peu de fatigue.

Le championnat cycliste de 100 kilomètres sera probablement couru vers la fin des vacances, en septembre.

#### Société agricole et industrielle

La société Agricole et Industrielle du Lot se réunira le mercredi 3 août 1904, à 3 heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

#### Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal ;
- 2<sup>o</sup> Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3<sup>o</sup> Subvention de l'Etat pour 1904 ;
- 4<sup>o</sup> Programme du concours des vignobles et des animaux reproducteurs année 1904, arrondissement de Figeac ;
- 5<sup>o</sup> Communications diverses.

### ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 30 juillet 1904

#### Naissances

Alagnoux, Jean-Léon-Charles, rue des Pénitents, 3.

Habert, Lucien-Georges, rue du Bousquet, 21.

Bonnefous, Marie-Félicie-Marguerite, rue des Cadourques, 5.

Cambon, Gilla-Marthe, Cabessut-Haut, Courréjou, Marie-Louise-Juliette, rue des Badernes, 9.

Labat, Charles-Maurice, rue Rousseau Marie-Jeanne, (naturelle), rue St-James, 6.

Séval, Victoire-Marcelle, rue Clément-Marot, 9.

Gaillard, Roger-Joseph, Boulevard Gambetta, 24.

Matin, Marie-Agnès, (naturelle), Martenit.

#### Mariages

Nouyrit, Henri, serrurier, et Fau, Albertine, limonadière.

Delage, Gédéon-Henri-Joseph, et Richard, Germaine-Charlotte-Marie-Louise.

Vayssières, Louis, et Laroumet, Maria.

#### Décès

Lanoussie, René-Joseph, 2 mois, rue Nationale, 30.

Mignot, Joseph, 6 mois, rue Clément-Marot, 11.

Rigal, Françoise, s.p., 77 ans, à Cabessut.

Vinge, Marie-Jeanne, 1 an, rue Feydel, 15.

Ligonie, Jean-Pierre-Edouard, vétérinaire, 79 ans, Boulevard Gambetta, 123.

Terré, Firmin, maçon, 31 ans, à l'Hospice.

Récès, Antoine, cultivateur, 70 ans, Impasse de la Charité, 1.

Pomlé, Michel-Jean-Marie, 13 mois, à Larroque-des-Arts.

Cammas, Jean, dit Piot, cultivateur, 71 ans, Cabessut-Haut.

Amyric, Ignace-Gustave-Antoine, négociant, 40 ans, Place du Marché, 7.

### Arrondissement de Cahors

#### Catus

C'est aujourd'hui, dimanche, que Catus renouvellera son mandat à M. Cambornac notaire et conseiller d'arrondissement sortant. L'absence de concurrent a rendu tellement monotone cette période électorale que nous avons laissé à d'autres candidats plus affairés la place de nos colonnes.

Tout porte à croire que M. Cambornac sera élu au premier tour à une forte majorité, malgré le peu d'entrain qu'il peut y avoir à voter en pareil cas.

Les électeurs ont le devoir de voter en masse pour donner à l'Élu l'autorité voulue pour remplir son mandat.

#### Lalbenque

##### Elections au Conseil Général

Nous voilà arrivés à la dernière étape de la lutte. M. Sarles, maintenant bien connu de tous, va retomber dans les limbes de la vie politique d'où il n'aurait jamais dû sortir, pour le plus grand bien du canton, si les dieux nous avaient été cléments. Mais, en manière de jeu, bien innocent, demandons-nous ce qu'il adviendrait, si par le plus grand des hasards il était élu au Conseil général.

L'unanimité des membres de l'assemblée départementale est composée de républicains, pour la plupart démocrates. Un seul ose se déclarer réactionnaire et cléricale. La place du « cer dotteur » serait à côté de lui et les deux feraient la paire.

Jugez de la réaction, du crédit qu'aurait votre conseiller général.

Il est vrai que s'il était ainsi mis au rancart par ses collègues et l'administration, s'il ne pouvait rien obtenir pour le canton, en revanche il ne pourrait nuire à personne, et cette certitude peut rassurer bien des gens : mais un conseiller général a autre chose à faire, qu'à ne pas mordre.

Mais, électeurs de Lalbenque, vous êtes trop sensés pour commettre une faute pareille. Vous renverrez M. Sarles à ses malades. Vous voterez en masse pour M. Guilhem dont vous connaissez la bonté, le dévouement pour tous, dont les amis seraient nombreux au Conseil général; dont les demandes pour vous

seraient accueillies; qui en un mot pourra vous rendre service.

Vous ferez aussi honneur à votre intelligence; vous assainirez notre atmosphère en la débarrassant du conseiller et maire tyranne de Cremps, et vous assurerez la paix et l'union dans notre cher canton qu'il est seul à troubler.

#### Aux électeurs

En faisant triompher la candidature de M. Guilhem, maire de Lalbenque, les électeurs signifieront ainsi qu'ils veulent que disparaisse ce parti sans nom ou l'on trouve alliés des soi-disant socialistes et des cléricaux dont le cer dotteur, se croit, se dit le chef.

En votant pour M. Guilhem, les électeurs diront qu'ils ont assez d'être traités en esclaves par les hobereaux, par les tyranneaux qui voudraient ramener le peuple sous le joug des grands seigneurs.

M. Sarles, le bien-aimé conseiller d'arrondissement est à la tête de ce parti d'intrus; de fiers individus pour lesquels rien ne doit exister au-dessus, en dehors d'eux.

Dans le canton de Lalbenque on les connaît bien ces estafiers qui, le verbe haut, voudraient commander à tous et qui sous un air papillard voudraient imposer leurs volontés.

Les électeurs du canton conscients de leur dignité se débarrasseront de cette coterie mal fréquentée par des réactionnaires et des cléricaux et des farceurs, ils rejeteront loin, bien loin tous les muscadins et les imbéciles qui se croient des personnages parce que des puissants leur font l'honneur (oh combien !) de se servir d'eux pour faire leur besogne.

Non ! les électeurs de Lalbenque disent ce que dans tous les cantons déjà ont dit les électeurs à cette camarilla, à cette bande hétérogène d'individus aux abois; ils leur infligeront la défaite la plus écrasante et la plus humiliante.

M. le cer dotteur Sarles conseiller général ? Allons donc ! ce serait une plaisanterie, car enfin, qu'a-t-il fait ce fameux conseiller d'arrondissement pour son canton ?

Qui pourra dire ce que mendataire ait servi la cause du peuple ? Qu'a-t-il fait pour ses électeurs ? Rien, rien, rien.

Il a toujours été opposé aux motions favorables aux intérêts de la population agricole, il a toujours été l'adversaire des agriculteurs.

Son rôle de conseiller d'arrondissement est nul. Que peut-on dès lors espérer de lui comme conseiller général ?

L'ambition le ronge, et c'est tout.

Electeurs de Lalbenque, ne permettez pas à ce conseiller d'arrondissement incapable de parler au conseil général : rejetez-le et votez tous pour M. Guilhem, le dévoué et sympathique maire de Lalbenque qui défendra la cause des travailleurs auxquels les pouvoirs publics doivent aide et protection.

M. Guilhem ne compte partout que des amis, il peut rendre des services au canton : le conseiller d'arrondissement Combarieu ne compte pas d'amis auprès des pouvoirs publics : il ne peut qu'être funeste à vos intérêts.

Vive la République ! A bas la réaction !

#### Un groupe d'électeurs.

#### St-Caprais

Elections municipales. — Dimanche dernier, 24 juillet, ont eu lieu dans cette commune les élections pour le renouvellement du Conseil municipal.

**Luzech**

**Election au Conseil d'arrondissement.** — Appel aux Electeurs. — La candidature de M. Pons a été accueillie avec une joie profonde dans toutes les communes du canton. Son succès est donc assuré.

Pour l'honneur de Luzech, sa ville natale, de ce Luzech que M. Pons aime tant et pour qui il est prêt à donner encore et toujours toute son énergie et tout son actif dévouement, il faut que la manifestation faite sur son nom soit grandiose.

Avec une discipline parfaite, faisant abstraction de tous les petits froissements et de tous les malentendus qui peuvent exister, Luzech donnera une grosse majorité à M. Pons. Tous les républicains, sans distinction de nuance accompliront leur devoir strict en votant pour cet enfant du pays dont le dévouement est bien connu de tous.

Depuis longtemps le chef-lieu de canton est déshérité. Il faut se ressaisir et avoir chez nous notre conseiller d'arrondissement. Tout près de nous, il sera toujours en contact avec ses commettants, il connaîtra au jour le jour nos besoins et nos aspirations et il pourra ainsi facilement réaliser nos desirs.

Les autres communes y trouveront d'ailleurs leur compte car elles auront beaucoup plus de facilité qu'aujourd'hui pour voir leur conseiller qui les visite toutes chaque jour.

Aux urnes donc pour M. Pons dont le succès sera un honneur pour notre beau Luzech !

Vive la République !  
Un groupe de républicains.

**Villesèque**

**Election au Conseil d'arrondissement.** — On nous écrit :

Monsieur le Directeur

Vous avez exposé avec beaucoup de précision, dans un des derniers numéros de votre estimable journal, les raisons pour lesquelles M. Pons devait être seul candidat des républicains au Conseil d'arrondissement. Ces explications très nettes, qui étaient inconnues du public, ont éclairé d'un jour nouveau la situation politique dans notre canton et le parti républicain attendait impatientement la réponse que vous demandiez avec instance à la *Dépêche*.

Nous sommes à la veille de l'élection et l'organe régional n'a rien répondu. M. Viessens est resté muet... et pour cause.

Malgré les entrefilets fantaisistes de la *Dépêche*, malgré les ordres du jour de confiance que M. Pagès se fait libéralement octroyer de temps en temps par une même troupe docile qui veut faire l'illusion du nombre, malgré les insinuations et les attaques imméritées contre le concurrent radical Pons, les électeurs ne se laisseront point tromper.

Tout le monde sait aujourd'hui que M. Pagès avait pris un engagement d'honneur. Cet engagement n'a pas été tenu et c'est pourquoi M. Pagès n'aura pas les suffrages des républicains.

D'ailleurs M. Pagès, qui veut être radical et qui se défend de toute compromission, pourrait-il nous expliquer pourquoi sa profession de foi est si incolora et si vague ?

Pourquoi, sur ses bulletins, abandonne-t-il l'épithète de « radical » qu'il étale dans ses affiches ?

Que signifie enfin ce cri, si cher aux nationalistes bon teint, qui termine son programme : « Vive la Liberté toute grande » ?

M. Pagès, sans paraître en avoir l'air, ne fait-il pas ainsi risette aux réactionnaires ?

Il semble bien que ce soit là, pour l'instant, la préoccupation dominante de M. Pagès !

Dans ces conditions le devoir des républicains est tout tracé : ils voteront en masse pour M. Pons, homme d'honneur et républicain éprouvé qui rendra à notre beau canton des services que M. Pagès n'est plus en mesure de lui rendre.

Un groupe de radicaux.

**Limogne**

Le comité cantonal d'union républicaine, adresse aux électeurs l'appel suivant :

Electeurs,

A la veille du scrutin, nous venons faire un dernier appel à votre clairvoyance et à votre sagesse.

Avant de déposer votre bulletin dans l'urne, examinez, sans parti pris et sans passion, quel est celui des candidats en présence qui peut le mieux défendre les intérêts du canton.

M. le baron de Vauzelles, grâce à sa situation de fortune a pu et peut rendre encore quelques services particuliers ; mais en dehors de cela que peut-il ? rien.

Quant à M. Phalip, quels services vous a-t-il rendus ? aucun.

Que pourrait-il demain s'il était votre élu ? rien, rien.

En hostilité ouverte et continue avec l'administration, que pourrait-il obtenir d'elle ? rien, rien, rien.

Son intervention, loin de vous être utile, ne pourrait qu'être nuisible et préjudiciable à vos intérêts.

M. le docteur Aymard au contraire peut beaucoup, grâce à ses relations nombreuses, à l'entente parfaite qui règne entre lui et notre dévoué conseiller général, grâce aussi à l'accueil bienveillant qu'il est toujours sûr de trouver auprès de l'administration.

Malgré le peu de durée de son mandat, nombreux sont ceux d'entre vous qui déjà ont fait appel à ses bons offices et ont pu se rendre compte du zèle et du dévouement qu'il apportait à la défense de leurs intérêts.

En lui accordant vos suffrages vous voterez pour le seul qui puisse vous être utile et vous ferez en même temps un acte de justice.

Electeurs,

N'écoutez pas ceux qui, par de grands mots et des critiques passionnées, des actes du gouvernement et de la représentation nationale, tentent de troubler vos consciences et de vous détourner de votre devoir en vous faisant oublier

la question d'intérêt qui, dans cette élection, doit primer toutes les autres.

Dans quelques jours un projet de réseau de tramways et de chemins de fer à voie étroite devant desservir les cantons privés jusqu'ici de voie ferrée, va être présenté à l'assemblée départementale qui aura à établir un ordre de priorité entre ces divers cantons.

Pensez-vous que c'est en faisant acte d'hostilité envers les pouvoirs publics que nous serons les premiers servis ?

Habitants de Limogne, souvenez-vous que sans cette opposition systématique au gouvernement de la République, vous auriez pu avoir il y a vingt ans, une école primaire supérieure qui aurait été pour votre cité une cause d'embellissement en même temps que, pour vous, une source de revenus considérables.

Prenez garde de commettre aujourd'hui une faute plus grande encore !

Electeurs,

Méitez-vous des calanimes et des men songes de la dernière heure ! c'est l'arme habituelle des partis irrémédiablement perdus.

Allez aux urnes sans crainte, comme il convient à des hommes conscients de leurs droits et fiers de leur indépendance.

N'ayez d'autres souci que l'avenir du canton et votez tous pour le docteur Aymard seul candidat du progrès et des réformes si impatientement attendus par la démocratie.

Vive la République !

Le Comité cantonal d'union républicaine.

**Saint-Pantaléon**

**Comité républicain radical communal.** — A l'occasion de sa formation, le Comité fera tirer, le 31 juillet, jour de la fête locale, à 9 heures du soir, un feu d'artifice.

**Mechmont**

Le Comité se réunira, en assemblée générale, le même jour, à 3 heures du soir.

**Suicide.**

Un drame s'est déroulé jeudi dernier dans la paisible commune de Mechmont : le sieur Caminade âgé de 26 ans, célibataire, contrarié par des propos tenus sur son compte par sa promise, a tenté volontairement à ses jours en se pendait à un prunier. Ce désespéré, qui habitait le village de Rouergue, avait une position relativement aisée et ce n'est que par faiblesse mentale que l'on peut expliquer cette triste fin.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC**

**Conseil municipal de Figeac**

IMPORTANTE SEANCE

Le conseil municipal de Figeac s'est réuni samedi 23 courant, sous la présidence de M. Vival, député et maire.

Après règlement de diverses affaires, il a été appelé à se prononcer sur un edemanda de sursis présentée par M. le maire et M. Cavalie, adjoint, en vue de différer de deux années, au bénéfice des Etablissements de Sainte-Marthe et de la Sainte-Famille, l'exécution de la loi sur les congrégations enseignantes.

Il convient d'indiquer que cette demande avait déjà été adressée au gouvernement sans que le conseil municipal en ait même été avisé. Des explications étaient dès lors nécessaires.

M. le Maire a tout d'abord la parole et expose la situation à son point de vue. Il argue de l'état des finances de la ville.

Greva d'un passif de cent trente mille francs environ, cette dernière se trouverait dans l'impossibilité de se livrer à la moindre dépense pour la création de nouvelles écoles. Il faut attendre, avant de rien faire, la solution des procès contre MM. Roux et Delon et contre M. Borias, actuellement en instance devant le conseil d'Etat (!) Alors seulement on songera à trouver un crédit.

Il indique que la dépense annuelle nécessitée par l'établissement de l'école dans les locaux actuellement occupés par le couvent de Sainte Marthe, s'élèvera à quinze cents francs environ, d'après les calculs de M. Cavalie.

S'expliquant sur « certains bruits qui ont circulé en ville » M. Vival ajoute qu'il a vu, le 14 juillet, M. le curé du chapitre, lui a fait prendre connaissance de sa demande de sursis et lui a donné mission de dire « aux dames, ses amies de ne prendre aucune détermination avant la décision de M. le Ministre de l'Intérieur... »

M. Suc, conseiller municipal, remarque alors : « c'est déjà beaucoup trop que toutes vos relations avec M. le curé, surtout dans les circonstances actuelles. »

M. le Maire proteste contre ces paroles et termine en déclarant qu'il a pleine confiance dans la décision du Conseil municipal pour approuver son attitude et donner par suite un avis favorable au sursis qu'il a sollicité.

M. Loubet, conseiller municipal, demande aussitôt la parole.

Il s'élève avec énergie contre la mesure proposée par M. le Maire, mais avant d'indiquer les motifs de sa protestation, il déclare très nettement qu'elle ne revêt aucun caractère d'opposition systématique ni d'attaque personnelle.

Il envisage la situation au double point de vue politique et communal.

« Quels que soient, dit-il, les prétextes que l'on chercherait pour colorer le vote de sursis, le parti républicain serait en droit de le considérer comme une véritable reculade.

« Or, le devoir d'un conseil municipal radical ne consiste pas seulement à envoyer des adresses de félicitations à un ministre à l'occasion du vote de ses lois, mais à s'abstenir d'entraver l'application de ces dernières. »

Après avoir développé la question de principe, M. Loubet passe à l'examen de l'argument relatif au prétendu défaut de ressources budgétaires.

On est obligé de reconnaître que la ville de Figeac, plus favorisée à ce point de vue que bien d'autres communes, pourra dès à présent mettre à la disposition de la nouvelle école un local spacieux et très confortable. Il sera certainement facile — si on le veut bien — d'en obtenir la location, car il est la propriété de l'hospice, dont le conseil d'administration est présidé par M. le Maire lui-même et composé de ses amis politiques.

C'est un grand établissement qui, en dehors de l'avantage des constructions et de l'espace, offre celui d'un matériel tout prêt à l'usage non seulement d'une école, mais d'un internat.

Quant à l'administration supérieure, comment songerait-elle à refuser l'autorisation au moins provisoire d'y fonder une école ou un collège, puisque cet immeuble a pu jusqu'ici être habité — sans inconvénient d'ordre sanitaire — par un couvent.

D'un autre côté, et de l'aveu même du chef de la municipalité, la ville n'aura à faire face qu'à une charge moyenne de 1.500 francs par an.

« Il nous est souvent arrivé, fait observer M. Loubet à M. le Maire, de recourir à des emprunts alors que la situation de notre budget n'était pas plus brillante qu'aujourd'hui. Veuillez me dire si parmi les dépenses qui les rendaient nécessaires, il en est qui se puissent justifier par une cause à la fois plus haute et plus utile.

« Si, pour une somme de 1.500 francs nous devons expliquer à la population républicaine qu'il a été impossible de créer une école supérieure, ne craignons pas qu'on nous réponde que nous avons géré avec une véritable imprévoyance les finances de la ville, puisque nous aurons réussi à dépenser actuellement trente mille francs à la construction d'une salle de concert, sans avoir su réserver un centime à l'instruction de la jeunesse. »

M. Suc et divers autres conseillers municipaux présentent à leur tour des observations dans le même sens.

M. Vival n'en persiste pas moins dans sa motion et réclame à nouveau l'adoption d'un sursis de deux ans, ainsi que la nomination d'une Commission qui, pendant ce délai, devra étudier les voies et moyens propres à parvenir à la création d'une école supérieure ou d'un collège.

M. Loubet présente une motion contraire tendant au rejet du sursis, à l'exécution immédiate de la loi et au choix d'une commission qui dans un délai de quinze jours, préparera les moyens d'obtenir cette création.

On passe au vote : Par onze voix contre huit la proposition Loubet est adoptée.

Ont voté en faveur de la motion Vival : MM. VIVAL, député, LONGUECH, conseiller général ; LACOMBE, négociant ; COGOULE, pharmacien ; TOURTONDE, percepteur ; NIGOU, conducteur des Pont-et-Chaussées ; CAVALIE, adjoint au maire et ancien principal de collège ; BADUEL, rentier.

Ont voté en faveur de la motion Loubet : MM. LOUBET, avoué ; SUC, négociant ; VIGNAL, propriétaire ; GAVINET, industriel ; IFFERNET, industriel ; DESPOUX, entrepreneur ; NOZIERES, négociant ; LUGAN, propriétaire ; LAFFONT, ancien négociant ; DELBOS, propriétaire ; LAMOUROUX, négociant.

Abstenu : M. BON, commis greffier.

Absents : MM. GALTIER, adjoint, LONGUEVERNE et LACAM, propriétaires.

**CAJARC**

**L'élection.** — Nous recevons du Dr Vernet la lettre ci-dessous :

Monsieur le Directeur,

Votre correspondant cotoie la vérité lorsqu'il dit que lorsque j'ai parlé à la réunion du 25 juillet, à la mairie de Cajarc, on a crié à bas la calotte.

La vérité est qu'on m'a écouté très silencieusement et qu'on m'a applaudi à tout rompre, tandis que M. Bramel n'a jamais pu aligner deux mots de suite constamment hué par la salle tout entière.

Voilà comment on écrit l'histoire au *Journal du Lot*. Ce que doivent rire en lisant votre article les 400 personnes qui assistaient à la réunion !

C'est raide et si je n'étais occupé à autre chose pour l'instant, je répondrais à votre correspondant bien connu.

Il se délasse des coups de canne que lui portent d'autres journaux en écrivant des... mettons inexactitudes sur les autres.

Au revoir pour lui et considérations bien distinguées pour vous.

D<sup>r</sup> L. VERNET.

Comme il est rare de posséder une lettre signée du Dr Vernet, nous avons tenu à l'insérer textuellement ; aussi bien cette lettre, nous permettra-t-elle de montrer aux électeurs du canton de Cajarc, l'état d'âme du candidat libéral-nationaliste, qui a pris pour devise : Religion, Patrie, Liberté.

Nous nous plaignons à reconnaître que les déclarations du Dr Vernet ont été écoutées dans un silence religieux — nous n'avions pas dit le contraire ;

— cela fait le plus grand honneur aux électeurs républicains du canton qui aiment la libre discussion et qui ont ainsi, à l'instar du conseiller général, rendu hommage à la sincérité des convictions... cléricales, du candidat libéral. Mais nous maintenons que les cris nourris de : « A bas la calotte » ont accompagné le Dr Vernet lorsqu'il regagnait sa place et que le citoyen Bramel a répondu victorieusement aux nombreuses interruptions de ses adversaires.

Et pour conclure, nous tenons à déclarer au Dr Vernet, qu'au *Journal du Lot*, nous narrons toujours l'histoire vraie. Nous lui déclarons surtout que nous ne permettrons jamais à quiconque, et principalement à un candidat nationaliste, d'écrire une lettre injurieuse soit au Directeur, soit à ses correspondants. Les coups de canne de M. Vernet ne nous effrayent point ! Qu'il ose !

Ce bon docteur a confondu ! Il songeait sans doute à la volée de bois vert que lui réservent les électeurs républicains.

Nous recevons en même temps que la lettre du Dr Vernet, celle du Dr Larnaudie, conseiller général, que notre impartialité nous fait un devoir de publier :

Toirac, le 27 juillet 1904.

Monsieur Coueslant,

Je fais simplement appel à votre courtoisie pour rectifier quelques erreurs contenues dans le compte-rendu de la réunion publique et contradictoire de Cajarc du 25 juillet, que vous avez publiée dans votre numéro du 27 juillet et dans lequel votre correspondant me met en cause.

Il est absolument faux que M. Bruel fut absent au moment de la formation du bureau, il se trouvait au contraire à mes côtés, face à l'assemblée, et l'élection de M. Cassayre Antony est si peu contestable qu'elle a été recommandée deux fois sur sa propre demande et après présentation élogieuse de M. Bruel par moi-même, de manière à éviter toute critique ou équivoque.

La nomination des deux assesseurs, M. Védru, adjoint au maire de Gréalou, et de M. Caminade, président du groupe Le Proletaire, témoigne encore des mêmes dispositions favorables de l'assemblée.

Je n'insisterai pas sur les exagérations concernant « les quinze mains qui se lèvent à peine pour acclamer la candidature Granot » dans une réunion aussi nombreuse, ni sur les déclarations du Président qui clôturait cette séance par ces mots « vous avez entendu les divers candidats, vous serez libres de choisir celui que vous voudrez » mais ajoutait, « je vous engage à voter pour l'élu du Congrès, pour le candidat du peuple ».

Quant à l'interdiction que m'aurait faite M. Bruel de donner lecture de sa lettre, déjà publiée dans la *Dépêche*, il s'agissait d'un document qui s'adressait par mon intermédiaire au parti républicain et avait un caractère exclusivement politique. Je n'en ai pas donné une nouvelle lecture, car j'ai apprécié, sur l'observation de M. Bruel, que l'assemblée le connaissait déjà et qu'il ne fallait pas retentir plus longtemps auprès de nous, des électeurs que leurs affaires appelaient à la foire.

Veillez agréer, Monsieur Coueslant, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

D<sup>r</sup> LARNAUDIE,

Conseiller général.

Au sujet de cette lettre, les observations suivantes s'imposent :

Le compte-rendu si complet et si impartial de la réunion de Cajarc de notre collaborateur R. Vanche, publié dans le numéro de jeudi, aurait donné pleine satisfaction à l'honorable conseiller général, mais il ne nous déplaît point de publier sa lettre, pour constater et faire constater aux électeurs républicains deux faits importants... contradictoires.

1<sup>o</sup> Le Dr Larnaudie recommandait « d'une façon élogieuse » la candidature Bruel à la présidence de l'assemblée et c'est Cassayre qui présida.

2<sup>o</sup> Le Dr Larnaudie couvre aujourd'hui de son alle... puissante, le citoyen Cassayre (alias Yvonne de Piquefort), à qui, hier encore, en pleine réunion, le candidat cléricale, Vernet donnait un brevet de républicanisme !...

Ces constatations faites, nous maintenons énergiquement :

1<sup>o</sup> Que M. Bruel n'était pas aux côtés de M. Larnaudie au début de la séance, qu'on dut aller le chercher lorsque son nom fut acclamé ;

2<sup>o</sup> Que quinze mains à peine se sont levées pour approuver la candidature Granot ;

3<sup>o</sup> Que M. Cassayre a bien dit, en premier lieu, « Chacun votera comme bon lui semblera », et que c'est uniquement sur les observations des membres du bureau qu'il a repris la parole pour dire de voter pour M. Granot.

Il résulte donc bien de tout ce qui précède, qu'une entente, au moins étrange, existe entre les Larnaudistes et les partisans de M. Vernet pour combattre M. Bramel. M. Larnaudie est évidemment pour la lutte de principes ! ! !

Les électeurs républicains feront néanmoins leur devoir et n'oublieront pas que M. Vival a reconnu publiquement le républicanisme de M. Bramel.

**Puybrun**

**Election d'un conseiller d'arrondissement.** — Le comité radical socialiste de Puybrun adresse aux électeurs républicains l'appel suivant :

Electeurs,

Vous êtes appelés à élire aujourd'hui un conseiller d'arrondissement.

Le parti républicain du canton a offert la candidature au citoyen Louis Canet, maire de Teyssieu. La réaction sentant

son impuissance ne lui a pas encore opposé de candidat au moment où nous écrivons ces lignes, mais une manœuvre de la dernière heure peut être à craindre et vous devez être prévenus contre elle. A nos yeux le candidat Louis Canet a les mérites suivants : issu d'une famille réactionnaire, ce qu'on lui reproche à tort, il a eu le mérite de repousser les influences familiales et d'aller sincèrement et sans arrière-pensée à la République qu'il a servie fidèlement comme maire de Teyssieu. Avant d'être désigné comme candidat par les républicains, il reçut les avances de la réaction par l'intermédiaire d'un de ses membres autorisés et ces avances furent repoussées avec indignation.

Serviable à tous, il peut rendre de bons services au sein du conseil d'arrondissement où sa présence ne peut qu'être utile.

Citoyens,

L'abstention est une faute, c'est pourquoi nous vous engageons à voter tous pour le candidat radical Louis Canet.

Vive la République !

Le Comité.

**Saint-Céré**

**Election au Conseil d'arrondissement du canton de St-Céré.** — M. Guillaume Doucet capitaine en retraite, conseiller sortant est seul candidat, ce siège est donc acquis au parti républicain ; la lutte sera moins vive, c'est tout. S'ensuit-il pour cela que les Républicains mettront moins d'enthousiasme à remplir leur devoir d'électeurs ? Nous ne le pensons pas. Une seule abstention serait regrettable et ce serait une faute grave.

Dans n'importe quelle élection et n'importe quelle circonstance la démocratie doit s'affirmer avec force, prouver à ses ennemis qu'elle est toujours agissante, toujours en éveil, qu'elle ne se lassera jamais de poursuivre avec énergie et persévérance ses revendications sociales.

Aujourd'hui, 31 juillet, elle doit donner par l'unanimité de ses suffrages une preuve de solidarité républicaine et montrer à M. Doucet combien il est digne de sa confiance. Toujours elle le compte au nombre de ses membres les plus militants. Dans diverses circonstances très récentes, il a fait preuve d'initiative et de résolution ; son idéal politique, c'est le triomphe définitif de la République qui donnera aux classes laborieuses, ouvriers des villes et des champs, toujours plus de justice, toujours plus de bien-être.

Aucune candidature ne pouvait lui être plus sympathique car, M. Doucet donne chaque jour des preuves nombreuses de son dévouement et de sa fidélité.

Puisse-t-elle en lui renouvelant son mandat de Conseil d'arrondissement, lui faire oublier les amertumes dont il a été souvent abreuvé par les ennemis de la République.

Electeurs républicains, votons pour M. Guillaume Doucet.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

Excellentes nouvelles de la candidature Vilard.

Notre ami sera élu à une forte majorité.

**Concorès**

Mme Bugès, institutrice à Concorès, dont nous avons annoncé l'admissibilité au concours pour le professorat des écoles normales, vient d'être reçue 10<sup>e</sup> sur 25.

Toutes nos félicitations.

**Vayrac**

**Décoration.** — Nous apprenons avec le plus grand plaisir que M. Bruel, gendarme de notre brigade, vient d'être décoré de la médaille militaire.

Nous adressons à ce brave militaire qui a à son actif de nombreuses campagnes toutes nos félicitations.

L'appel suivant est adressé, par un vœu républicain, aux électeurs.

**Citoyens,**

Toutes les réactions coalisées vont livrer un nouvel assaut aux institutions républicaines.

La victoire de notre parti n'est certes pas douteuse, car le canton de Vayrac est comme l'on sait l'une des meilleures places fortes de la République dans le département.

M. L.-J. Malvy sera certainement élu à une très forte majorité.

Mais en présence des multiples et ignobles manœuvres de la réaction, ne devons-nous pas être encore plus vigilants et plus actifs ? N'est-ce pas en donnant à M. L.-J. Malvy une majorité écrasante que nous répondrons comme il convient aux ennemis de la Démocratie, et que surtout nous prouverons au grand citoyen qui préside aux destinées de la France républicaine, à l'intègre Emile Combes que nous ne sommes pas les suiveurs de tout cœur dans la bonne voie où il s'est engagé, mais que nous tenons aussi à ce qu'il aille encore et toujours de l'avant ? Si, n'est-ce pas ?

Le ministère Combes a droit à toutes nos félicitations, donc : votons les lui.

Qu'aujourd'hui surtout chacun de nous dans sa sphère d'action, se tienne à son poste et une fois de plus le canton de Vayrac justifiera sa glorieuse renommée.

Aux urnes : pour la République sur le nom de M. Malvy.

Un vieux républicain.

**SAINT-GERMAIN**

M. Fouquière, candidat radical à l'élection du Conseil d'arrondissement du canton de St-Germain, adresse aux électeurs la circulaire suivante :

Chers électeurs,

Invité à la dernière heure par un grand nombre d'amis à poser ma candidature au Conseil d'Arrondissement, je viens solliciter vos suffrages.

Quoique je ne sois pas né dans le canton, je ne suis pas un étranger pour vous puisque j'ai l'habite depuis vingt-quatre ans.

Mon programme ne sera pas long : profondément attaché au régime démocratique, aucune mesure de justice, aucun progrès en faveur du peuple, c'est-à-dire de l'ouvrier et du paysan, ne m'effrayent.

En dehors du côté politique, le rôle du Conseil d'Arrondissement n'est pas d'une importance capitale, puisque cette Assemblée n'est qu'une grève appelée à émettre des vœux. Vous pouvez compter que si je suis votre élu, je soutiendrai avec la dernière énergie les intérêts généraux et principalement ceux du canton.

C'est-à-dire, j'appuierai énergiquement le remplacement de l'impôt foncier par l'impôt sur le revenu ;

la loi militaire de deux ans ; la suppression des 28 et 13 jours ; enfin, toutes les réformes qui auront pour but l'amélioration du sort des classes agricoles et ouvrières.

Quant à ce qui est des intérêts particuliers, ils feront l'objet de ma constante sollicitude et je fais la promesse de me tenir à la disposition de tous ceux qui auront besoin de mon concours.

Dans toutes les causes justes ils pourront être assurés de mon absolu dévouement et de mon infatigable ténacité pour arriver à un bon résultat.

En outre, je fais la promesse de venir tous les ans, dans chaque commune, pour rendre compte du mandat que vous m'aurez confié et pour me renseigner sur vos desirs et vos besoins.

Si vous me croyez digne de vous représenter au Conseil d'Arrondissement, comptez que je ne faillirai à aucune de mes promesses.

Vive la République démocratique !

H. FOULQUIÉ,

Instituteur en retraite, Propriétaire à Saint-Chamarand.

</

## Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 28 Juillet.

Acte de courage d'une Américaine, Labryère. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : La tortue du désert. L'horloge florale de Saint-Louis. Un hôtel dans un éléphant, G. T. — L'île du Mystère. Récit fantastique (Illustrations de Holewinski) (suite) H. G. Wells. — Un pilon-pilon canaque, Talloires. — Le Roi de cœur (conte russe), (Traduit de l'anglais), Harry de Windt. — A la recherche des œufs d'oiseaux, S. — Vers la liberté ! Récit d'aventures vécues (Illustrations de Tofani) (suite), B. Istvia. — Curiosités naturelles : L'abeille-fleur, Une chenille-serpent. — Les Races humaines par la plume et par l'objectif : Les Mandjars. — Les Carrières coloniales : Corps des administrateurs des services civils, G. F. — Grand Concours Général des élèves des lycées, collèges et écoles (Réponses et Solutions), Concours N° 133 (A travers l'alphabet), M. Sphinx. L'Espéranto : Recueil de phrases usuelles. Groupes de Troyes, de St-Etienne, d'Écu, B° de Ménil.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2470 du 30 Juillet 1904.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Guerre russo-japonaise : Marche en avant des Japonais dans les montagnes. L'affaire de Cluzes. — Les ateliers Cretiez après l'agression. — Appartement saisi des fils de la maison. — Immenable particulier du Père. — Ateliers dévalisés par la foule. — Le Commissaire de police arrête les fils. — Tombe des victimes. — Funérailles. — Fanfare de Cluzes. — Une alerte. — Cantonnement du 4<sup>e</sup> dragons. — Discours du Préfet de la Haute-Savoie.

La fuge du ballon captif de la Porte-Maillot : La descente, rue Pasteur.

La Maison des Comédiens. — Façade sur la route. — Cours intérieure. — Un Pavillon. — Route accédant à la maison des Comédiens.

Inauguration de la Jetée-promenade de Fécamp.

Reconstruction de Baltimore. — Enlèvement des décombres dans la section des Docks. — Wagons du Baltimore Ohio enlevant le ballast. — Le grand district de Baltimore. — Constructions de Pratt Street. — L'Union Bank.

Les Logistes à l'Ecole des Beaux-Arts. — M. Godefroy, 1<sup>er</sup> grand prix.

La France pittoresque : La ville de Cordes. — Maison du Grand-Veneur. — Le Cayla. — Habitation d'Eugénie de Guérin. — Fragment de Croix. — Eglise Saint-Michel. — Croisée de la Mairie.

Mesures anciennes. — Vue générale de Cordes. — Porte coté ouest. — La Porte Saint-Jean. — Tour de Remparts. Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray : En attendant les Vêpres. — Les fidèles boivent et se lavent à la fontaine miraculeuse. — La « Scala Sancta » dont les marches sont gravées à genoux. — Les pèlerins déjeunent. — Groupes de Pè-

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1652<sup>e</sup> livraison (30 juillet 1904).

Les Cadets de Gascogne, par H. de Gorse et J. Jacquin. — La guerre et la vérité, par Fr. Ancis. — Excursions de vacances : une croisière dans la Méditerranée, par Louis Rousselet. — La vengeance d'Amury, par B.-A. Jeanroy. — Musée de Poupées, par Marie Kœnig.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

rins. — Famille venue en pèlerinage. — Calvaire du Cloître. — Type de paysans bretons.

Le colonel Bouchoz, commandant la Garde républicaine. — M. Paul Perret. Parc et jardin de Paris et de Londres. Tour de France : Victoire de Maurice Garin. — Au Parc des Princes. — Tour de piste.

Roman illustré : Papa, par J. Berr de Turique.

Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1027, du 30 juillet 1904.

Distribution de l'heure par télégraphie sans fil, par Henri de Parville. — Les coups de bélier dans les conduites forcées, par R. Bonnin. — Une invasion de papillons, par Lucien Rudeaux. — Les mouvements de la Drave printanière, par V. Brandicourt. — La curiosité chez les oiseaux, par H. C. — Les ponts de fer de l'Asie centrale, par Emille Muller. — Les souris qui chantent, par Henri Coupin. — La tomate, par H. Magen. — Panier kabyle pour fruits ou pour œufs. — Avance à allumage et fracture du radius, par G. Chalmers. — Le Logan-Berry, par Albert Mauné. — Garniture hydraulique de pompe, par H. B. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 25 juillet 1904, par Gh. de Villemont. — Chevaux nains, par Carolus Karl.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

## Etude de M<sup>e</sup> MALET

NOTAIRE A CAHORS

Succession Cavaignac

## VENTE DE MEUBLES

par autorité de Justice, après décès

Il sera procédé le jeudi 4 août 1904, à 9 heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, à Cahors, rue de l'Hôtel-de-Ville, par le ministère de M<sup>e</sup> MALET, notaire à Cahors, à la vente de meubles et effets mobiliers consistant en fauteuils, tables, lits, bahuts, dressoirs, glaces, chaises, meubles de salons anciens modernes, tableaux, services de Sèvres, cristaux de toutes sortes, tapisseries, tapis, linges de table, lampes suspensions, urnes, vases, pendules, canapés etc., etc.

Le tout dépendant de la succession de Madame Catherine-Henriette-Marie-Agathe RICHARD, veuve de M. Pierre-Aimé-Firmin-Edmond CAVAIGNAC, en son vivant propriétaire à Cahors, rue de l'Hôtel-de-Ville.

L'argenterie, le vermeil et les bijoux ont été décrits dans l'inventaire dressé par le dit M<sup>e</sup> MALET et clôturé par lui le 15 juin dernier.

L'estimation faite par un expert s'élève pour ces articles qui comprennent des services complets, cuillères, fourchettes, couteaux, porte-huiliers, déjeuners en argent, boucles d'oreilles, jumelles, montres or, plats, chandeliers, flambeaux, etc., etc., à la somme de 4.748 francs.

Tous les objets mis en vente seront exposés au public, dans le lieu où ils se trouvent, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Cahors, dans la maison Cavaignac, le mercredi 3 août 1904, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MALET, notaire à Cahors, chargé de la vente.

## BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT

livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

## ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RENÉ BILLIÈRES

Licencié en Droit  
AVOUÉ A CAHORS  
Boulevard Gambetta, N° 63

## ERRATUM

L'adjudication des immeubles saisis au préjudice de Claire BARON, veuve LABORIE, sans profession, domiciliée à Boyé commune de Bois-sières, à la requête de M. Jean DELHES, maçon à Ferrand, même commune, aura lieu à l'audience des vacations du Tribunal civil de Cahors du DIX septembre mil neuf cent quatre, à une heure du soir et heures suivantes. C'est par erreur qu'au numéro du vingt-deux juillet elle a été annoncée comme devant avoir lieu le TROIS septembre.

L'avoué poursuivant  
R. BILLIÈRES.

## A VENDRE

CUVE DE NEUF

ayant environ 3<sup>m</sup>30 de diamètre et 1<sup>m</sup>90 de hauteur.

S'adresser à M. Jouclas, propriétaire à St-Michel par Vers (Lot).

## VOITURES de LOUAGE

M. PIERRE GUITARD

11, RUE SAINT-ANDRÉ - CAHORS

Tient à la disposition du public, outre le service à volonté pour la ville et les environs, des Voitures de luxe pour

Mariages, Soirées, Visites, etc.

Le service est fait à la journée, à l'heure ou à forfait, et aux prix les plus modérés.

M. GUITARD a continuellement des voitures de remise attelées.

S'adresser à son domicile ou chez

M<sup>e</sup> Euphrasie IBERT

dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.

## PHARMACIE

de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉÂTRE

CAHORS

Directeur : P. GARNAL

Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait

et entièrement garanti

## MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en

France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de

l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

Demandez partout les Lectures de

la Semaine, 15 c. le numéro.

Eviter les Contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable Nom

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

## UNE VENGEANCE

DE COMÉDIENNE

PAR

Henri AUGU

I

Sur la plage de Charleston

Le soleil décline à l'horizon vers les Alleghany.

Quoique nous ne soyons qu'en avril, ses rayons déjà brûlants sous la latitude de la Caroline du Sud, ne se reflètent plus qu'obliquement dans les flots de l'Anse et du Cooper dont le confluent forme le vaste port de Charleston.

Sur la plage qui s'étend au nord, sous la protection de l'un des trois forts défendant l'accès de la ville, s'élève une maison construite en briques, qui sert d'auberge.

La maison est presque adossée à un bouquet d'arbres magnifiques parmi lesquels se dressent l'orme, le cyprès, et ce magnolia incomparable qui, lorsqu'il

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

est en fleurs, donne aux forêts du Sud l'aspect de jardins sans limite.

Au-dessus de la porte de cette auberge se balance une enseigne sur laquelle on lit, en grosses lettres, l'inscription suivante :

A la halte des pêcheurs de Sullivan

Cette enseigne certainement pour but d'attirer comme chalands les pêcheurs habituels des îles Sullivan qu'on voit surgir à quelques distances du rivage.

Devant une des grossières tables de bois qui garnissent le devant de l'auberge, deux hommes sont assis, fumant et buvant.

Deux loups de mer évidemment.

Ils sentent le godron à dix pas et leurs vêtements indiquent suffisamment leur profession.

— Allons, mon vieux Tony, dit l'un d'eux en choquant son verre contre celui de son camarade, allons, encore un coup, et à la santé des sudistes.

— A l'Amérique ! se contenta de répondre laconiquement le vieux Tony.

— Hein ! fit le premier qui fronça les sourcils.

— Je dis : A l'Amérique ! répondit le second. Est-ce que cela t'offense, Sam ?

De son poing fermé, Sam frappa sur la table un coup si violent que le pot de bière en tressauta.

— Ah ça ! hurla-t-il l'œil irrité, se rais-tu donc pour nos ennemis du Nord, pour ces damnés « Fédéraux », pour ces

Nordistes maudits que le tonnerre écrase ?

— Ah ! fit Tony en secouant la cendre de sa pipe, il y a des honnêtes gens partout.

— Ce sont tous des brigands plutôt, méritant la corde. Quoi ? tu pactiserais encore avec eux, toi, Tony, le pêcheur de Sulixa ? Babord et tribord ! si j'en étais sûr, tiens, je...

Sam s'était levé menaçant cette fois, et la main posée sur un long couteau pendu à sa ceinture, il couvrait d'un regard de haine le vieux Tony.

Ce Sam était vraiment une face patibulaire avec ses lèvres fétides, ses joues pendantes à demi cachées sous des favoris roux, son front déprimé et ses yeux gris qui, allumés en ce moment par l'une des passions les plus haineuses, la passion politique, n'avaient perdu qu'à demi leur caractère habituel de ruse et de fourberie.

Tout, dans cet homme, dénotait un mélange de férocité, de duplicité et d'instinct cupide.

Néanmoins le vieux Tony ne parut nullement effrayé. Il conserva sa physionomie placide.

Il connaissait son Sam. Il le savait violent devant le faible, mais lâche devant le fort.

Et Tony avait des épaules carrées, des bras musculeux et un poignet de fer.

A travers ces qualités physiques per-

çait, chez le vieux Tony, d'autres qualités morales qui en faisaient un homme juste et honnête.

Type primitif qu'on rencontre parmi ceux qui vivent communément entre ciel et terre, seuls avec leurs pensées, soit en face de l'immensité des mers, soit dans la vaste solitude des bois.

Ses cheveux grisonnants, et les rides de sa figure halée par le soleil, dénotaient une vie de fatigue et le faisait paraître plus vieux qu'il ne l'était en réalité.

— Voyons, Sam, calme-toi, se borna-t-il à dire ; Tony le pêcheur est pour sa patrie.

— Salue donc le drapeau des Etats du Sud, répliqua Sam.

En même temps il montrait le nouveau pavillon séparatiste aux couleurs américaines et aux quatorze étoiles disposées en croix, avec le croissant et le cotonnier sur yacht, qui flottait sur le fort à une portée de pistolet.

Depuis trois semaines les sécessionnistes du sud occupaient ce fort, ainsi que le fort Sumter d'où ils avaient chassé l'officier qui y commandait au nom de la Confédération.

— Pourquoi ne le saluerai-je pas ? répartit tranquillement le pêcheur. Ce sont les couleurs de l'union, bien qu'il n'y ait que quatorze étoiles.

Le drapeau de la Confédération portait en yacht sur fond bleu trente-cinq

étoiles, représentant le nombre total des Etats de l'Union.

— Tonnerre ! vociféra encore Sam, tu voudrais encore les y avoir toutes... Prends garde !

— Allons, dit Tony en saisissant le poignet du fougueux sudiste, vas-tu te fâcher contre un ami d'enfance, parce que nous ne sommes pas tout à fait du même avis.

Sam lâcha son couteau.

— N'avons-nous pas été à l'école et sur mer ensemble, continua Tony. C'est moi, ton ainé, qui t'appris bien des choses. Mais tu n'as pas toujours suivi mes conseils.

Le regard de Sam perdit sa férocité.

— Deux enfants de Charleston, acheva le vieux pêcheur.

Sam se rassit ou plutôt retomba sur son siège.

Etaient-ce les paroles seules de son vieux camarade qui l'avaient radouci de la sorte ?

Le fait est que Tony n'avait pas lâché le poignet de Sam, et que Sam avait fini par faire une grimace de douleur.

— Tu as raison, murmura enfin ce dernier en secouant son bras que le pêcheur avait enfin abandonné. Oui, tu as raison. Tu es un vieil ami pour moi.

— N'est-ce pas ? Tu t'en souviens ?

— Oui, oui... Mais il n'en est pas moins vrai que la guerre est déclarée depuis hier entre les fédérés du Nord et

les confédérés du Sud, et il faut choisir.

— Et bien, nous verrons, conclut philosophiquement le pêcheur.

Et non moins philosophiquement il trinqua et vida son verre de bière.

— Il fallait bien, vois-tu, que tout ça finit, reprit Sam qui, après avoir été violent, consentait maintenant à discuter.

Il est vrai qu'il avait senti l'étreinte de Tony.

— Ça aurait pu finir autrement, répliqua celui-ci en hochant la tête.

— Les Etats du Sud ne pouvaient plus subir l'effet désastreux des tarifs de douanes faits au profit du Nord, et se voir ruiner surtout par l'abolition de l'esclavage.

— Pourtant ces pauvres nègres...

— On n'a pas encore montré assez de sévérité envers ces mauricauds.

— Tu as été négrier, Sam, fit observer Tony avec un sourire ironique.

Mais Sam ne fit pas attention et continua les sourcils froncés :

— Et principalement contre ceux qui les soutiennent. Il n'y a que les morts qui ne soient plus à craindre, témoin John Brown, pendu en Virginie...

— Un martyr, celui-là, murmura Tony.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 44

## LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISE

LE MOULIN GALANT

XVI

Bibi

Il n'avait entendu ni les paroles des deux amants, ni leurs soupirs ; mais, fidèle à sa promesse, il avait repris la piste d'Hector, et l'avait vu revenir au moulin ; après quoi, il avait fini sa journée en rôdant autour de la demeure de Bernard.

Le soir, il se rendit chez Canus, tout joyeux.

Eustache avait commandé un fort bifteck et du vin, aussi Bibi se régala-t-il à son aise.

Puis il raconta son odyssée.

Eustache frissonna à ce récit, à la fois de joie et de colère. De joie, parce qu'il voyait poindre la somme promise de colère, parce qu'il sentait que la chute

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

de la meunière était proche.

— Bon, se dit-il, elle fait son marché dans les vignes. C'est aujourd'hui mardi, le premier jour de marché est vendredi. La patronne ne manquera pas d'y aller et l'autre de la rejoindre, je vois ce qu'il faut faire. A vendredi. D'ici là nous allons nous occuper de Bernard.

Il redemanda du vin et laissa Bibi à moitié ivre, en lui recommandant de venir le voir le lendemain.

Laissons Eustache construire dans l'ombre ses pièges autour d'Hector et Suzanne, et retournons à Bernard.

Toute la joie que l'amour de Lucienne avait versée dans son âme se répandait en larmes amères.

Sa mère, c'est-à-dire toute sa famille, venait de le quitter, Et bien que la pauvre femme fût un faible appui pour lui, il lui sembla que le monde entier lui manquait. L'enfant effrayé qui se jette dans les bras de sa mère se croit sauvé, et le même effet, en sens inverse, se produisait dans l'esprit de Bernard.

A qui compterait-il ses peines, ses chagrins ? A Lucienne. Hélas ! la jeune